



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AOC EN ÎLE-DE-FRANCE

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

PORTE VOS PRÉOCCUPATIONS AU CSE CENTRAL

On vous dit tout!

La BSCC prévoit une évolution de l'organisation des AOC (Animateurs Opérations Clients), reposant sur la simplification de certaines activités et le développement de l'automatisation.

En Île-de-France, les effectifs AOC passeraient de 61,6 à 39 ETP d'ici deux ans, soit une diminution de 22,6 ETP (-36,7 %). Si la Direction met en avant les gains attendus de cette transformation, la CFE-CGC Groupe La Poste considère que ses conséquences humaines et organisationnelles doivent être pleinement anticipées, tant pour les AOC que pour les établissements et l'encadrement.

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

- La charge de travail des AOC restant en poste
- Le maintien de l'expertise, des compétences métier et l'adaptation des classifications
- La qualité de l'appui opérationnel apporté aux établissements
- Le risque de transfert d'activités vers l'encadrement
- Le maintien de la qualité et de la continuité du service

La réduction du nombre d'AOC ne doit pas conduire à un transfert progressif de leurs activités vers les managers (RESC, RE, ROP...). La CFE-CGC sera particulièrement vigilante à la préservation des conditions de travail de l'ensemble de l'encadrement et au maintien du temps nécessaire à l'animation des équipes, à l'accompagnement des collaborateurs et au pilotage de l'activité.

LES GARANTIES ANNONCÉES À CE STADE

À la suite notamment des interventions de la CFE-CGC Groupe La Poste auprès de la BSCC, **la Direction a annoncé plusieurs garanties :**

- Aucune mobilité géographique imposée ;
- Un accompagnement des personnels concernés ;
- Un examen des situations individuelles ;
- Un suivi du projet dans le cadre du dialogue social.

La CFE-CGC Groupe La Poste veillera à la mise en œuvre effective de ces engagements et à leur traduction concrète pour chaque salarié concerné.

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

- Préserver un niveau d'appui suffisant dans les établissements.
- Garantir le maintien des compétences et de l'expertise des AOC.
- Réexaminer les classifications au regard de l'évolution des missions et des responsabilités.
- Évaluer régulièrement la charge de travail des AOC et de l'encadrement.
- Prévenir tout transfert de charge ou d'activité vers les managers.
- Réaliser un bilan partagé des effets de la réorganisation sur les conditions de travail, le fonctionnement des établissements et la qualité de service.
- Associer les représentants du personnel à chaque étape de la mise en œuvre du projet.

LA POSITION DE LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

Transformer ne doit pas devenir synonyme de réduire les effectifs et d'augmenter la charge de travail.

Pour la CFE-CGC Groupe La Poste, toute évolution de l'organisation doit s'accompagner des moyens humains, des compétences et de la reconnaissance nécessaires pour garantir une expertise AOC durable, un appui de qualité aux établissements et des conditions de travail soutenables.

Une transformation réussie doit améliorer réellement le fonctionnement et la qualité du service. Elle ne peut se limiter à supprimer des postes ou à redistribuer les contraintes sur les équipes et l'encadrement.

VOS CONTACTS

IDF BSCC

CFE-CGC GROUPE LA POSTE

P. CORRADI

DS COORDONNATEUR

06 77 02 67 03

pascal.corradi@yahoo.fr

M. BUKENYA

DS CENTRALE ADJOINTE

06 69 04 62 66

marjorie.bukenya@laposte.fr

K. SAINGRE

DELEGUEE SYNDICALE (DS)

06 41 39 14 43

karine.saingre@gmail.com

S. KERBANE

DELEGUE SYNDICAL (DS)

06 26 71 03 89

s.kerbane@gmail.com

F. AKMEL

DELEGUE SYNDICAL (DS)

06 69 37 43 80

akmel.cgc@gmail.com



**CFE-CGC GROUPE LA POSTE:
TRANSFORMER SANS DÉGRADER,
ACCOMPAGNER SANS SUBIR.**

**100%
CADRES**

**100%
VOUS**

**CFE
CGC**
Groupe La Poste